

Procès-verbal de la séance commune Conseil Communal – Conseil de l’Action sociale du 12 décembre 2016.

PRESENTS :

Pour le Conseil communal

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;

Luc MERTENS - Pierre LANDRAIN – Patrick LAMBERT – Bérangère AUBECQ – David FRITS : Echevins ;

Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pajka VANDER VORST-SCHMIDT – Philippe BARRAS - Carole SANSDRAP – Pierre-Yves DOCQUIER – Philippe DESCAMPS – Claire ESCOYEZ-CHARLES – Danielle MOREAU : Conseillers communaux ;

Bernard ANDRE : Directeur général.

Excusés : MM. Luc GAUTHIER - Guy MICLOTTE – Yves STORMME – Jean-Jacques RAMAN - Kathleen DE LANGE-MACHELART : Conseillers communaux.

Pour le Conseil de l’Action sociale

MM. Natacha VERSTRAETEN : Présidente du Conseil de l’Action sociale ;

Violette MATTHIJS – Roland VANREUSEL - Anne FISSE-GERARD – Thierry KLEIN – Valérie ESCOYEZ-DE COCQ : Conseillers de l’action sociale ;

Ariane BAUWENS : Directrice générale du CPAS.

Excusés : MM. Philippe DUPONCELLE, Anne HOORNAERT-MERCKX, François MAROT.

La séance est ouverte à 19h15.

SEANCE PUBLIQUE

Présentation du rapport annuel sur l’ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d’action sociale, ainsi que les économies d’échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d’activités du centre public d’action sociale et de la commune.

Madame Bauwens débute cette présentation :

« Préalables :

a. Je vais vous présenter les synergies et économies d’échelle existant entre la Commune et le CPAS de Chaumont-Gistoux. Elles sont tellement nombreuses et croissantes d’année en année que je vais surtout insister sur les nouveautés et les projets.

b. Nous avons souhaité ajouter la notion de transversalité pour montrer à quel point les matières, les besoins et les attentes de la population sont envisagés de manière globale entre les deux entités et ne s’arrêtent pas à la porte de l’une ou de l’autre ; à quel point les actions et les moyens de la Commune et du CPAS sont mutualisés pour rendre un service de qualité et accessible à tous.

c. Je vois déjà les partisans du regroupement du CPAS au sein de la Commune se frotter les mains : « mais puisqu’ils sont si proches, de plus en plus proches, qu’attendent-ils pour ... fusionner ! ». C’est là un pas que je ne franchirais pas et pour vous expliquer pourquoi je vais m’appuyer sur l’approche théorique évoquée par le psychiatre Bernard Golse à un colloque

auquel j'ai eu la chance de participer il y a deux semaines.

Pour simplifier : tout est une question de « juste distance ».

Pour pouvoir s'aimer, s'apprécier, s'entraider, se compléter, il faut être deux. Pas de complémentarité et de solidarité possibles dans la fusion. Cela demande toutefois des échanges réguliers et une relation constructive et de confiance entre les deux parties. Cela sera perceptible au long de ma présentation.

(C'est tout le travail que fait le bébé dans les mois qui suivent sa naissance, qui lui permet d'accéder à l'intersubjectivité puis à son identité – travail qui ne se met pas/peu en place chez les bébés autistes).

Quand j'entends les liens ou l'absence de liens qui existent dans certaines entités entre Commune et CPAS, je ne peux que me réjouir de notre mode de fonctionnement et de la philosophie de l'Action sociale que nous avons adoptée et qui porte ses fruits pour notre population...

Sur le plan POLITIQUE d'abord – et l'intégration du Président de CPAS au sein du Collège en est certainement un élément essentiel – les décisions importantes ou stratégiques pour le CPAS sont toujours concertées avec le Collège communal.

Au niveau de la DIRECTION,

Chaque institution ayant créé en son sein un CODIR (Comité de direction), l'on poursuivra la réunion de ce Comité deux fois par an et chaque fois que cela est nécessaire. Ces comités se réunissent pour tenir un CODIR commun afin de travailler les synergies, les économies d'échelle et les projets communs.

Concernant le PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S), plan qui retrace les 10 grandes actions/projets prioritaires en matière de cohésion sociale dans notre commune.

Chaumont-Gistoux a été retenue dans le cadre du subside de la Région wallonne pour l'octroi d'une subvention couvrant le travail accompli par un chef de projet. Ce chef de projet est une assistante sociale engagée par l'administration communale à mi-temps et qui travaille également au service social du CPAS : une occasion de tisser des liens entre les deux institutions.

Au niveau de l'INSERTION SOCIALE et PROFESSIONNELLE :

La mise à disposition de personnel supplémentaire via la mise à l'emploi sous la mesure de « l'article 60 § 7 » de la loi du 8/7/1976 auprès de différents services communaux : c'est un véritable win-win-win pour la personne (qui acquiert une expérience professionnelle qui débouche parfois sur un emploi (1/3), la Commune (qui bénéficie d'aides souvent appréciables et offre son expertise) et le CPAS (qui réalise sa mission de réinsertion).

C'est ainsi 17 personnes qui ont fait valoir et acquis des compétences tout en aidant l'équipe existante au sein du service technique, du service espaces verts, du service Instruction publique, de l'A.T.L, de la bibliothèque des écoles, du nettoyage ... Un agent d'insertion du C.P.A.S. accompagne ces personnes dans leurs difficultés éventuelles.

En matière de services rendus à la population :

- Il existe des relais et des ponts qui sont créés entre le service social du C.P.A.S et le service de l'environnement :

En effet, des demandes de seniors notamment sont parfois formulées par l'intermédiaire du service de l'environnement communal et qui sont relayées au service social pour y répondre.

- L'E.P.N développé par le C.P.A.S et situé à « C@rrefour Citoyen », dans un bâtiment communal, offrant une connexion Internet, 8 ordinateurs et une tablette tactile à la population. Cet espace est présenté plus longuement par la Directrice générale aujourd'hui pour 4 raisons :

* L'E.P.N a subi un relooking cette année (photos à l'appui projetées en séance)

* Il compte davantage de visiteurs encore – un schéma sur la fréquentation de l'espace numérique ces 4 dernières années est présenté et on y voit une nette évolution. Cette année, 1046 visites ont eu lieu

* de nombreuses formations collectives sur des thématiques attirantes ont été données (initiation photoshop, sécuriser son PC, l'informatique pour les « nuls », les réseaux sociaux, la recherche d'emploi)

* l'E.P.N a reçu un subside de 10.000€ pour permettre encore de développer ses actions

- Evoquons aussi le projet de l'Haribus, bus itinérant pour la jeunesse. Partant du besoin de lien social des jeunes, de l'impossibilité de leur octroyer un local dans chaque entité, du projet de groupes de jeunes rencontrés dans le cadre du Printemps et de l'Eté Solidaires et du Réseau jeunesse, la Commune et le CPAS ont développé un projet de bus qui se déplace de quartier en quartier pour y assurer de manière régulière des activités et des animations de manière à pouvoir créer un lien de confiance avec les jeunes et de pouvoir les accompagner dans leur parcours.

Le bus est offert à la commune par le Folestival, un subside a été obtenu pour son aménagement (qui a été réfléchi avec les jeunes et avec nos partenaires comme l'ensemble du projet) ; les animateurs/éducateurs y travaillent à 2 (mi-temps).

- En matière de logement, la Commune compte parmi ses agents une écopasseur qui travaille en bonne collaboration avec le service social et l'assistante sociale en charge du logement : animation d'ateliers sur les économies d'énergie, visites à domicile pour donner des conseils en matière de salubrité et de pertes d'énergie,...

- Dans le cadre du PCS évoqué ci-dessus (et a été présenté lors d'une Commission communale de manière approfondie), des réflexions ont été entamées en matière de mobilité, intégrant les besoins sociaux dans ce domaine et incluant les différents partenaires.

Parmi les éléments à rappeler encore :

- Notre handi contact communale est une assistante sociale du C.P.A.S. Elle est aussi la référente des seniors : Mme Cornet.

- La mise en commun et l'échange de C.V. dans le cadre de recrutements.

- Un service juridique commun.

- Des marchés conjoints et centrales d'achats dans plusieurs domaines : les photocopieuses, imprimantes, fournitures de bureau, le mazout de chauffage et carburant, l'informatique, les assurances et produits d'entretien, les meubles de bureau...

- Organisation de back up mutuels grâce à la fibre optique existante entre les deux institutions.

- Un site Internet conjoint aux deux institutions, mis à jour par un agent communal.

- Dans le cadre de Printemps et Eté Solidaires, embellissement des écoles communales, fresques, jeux permanents sur le sol, construction de coffres à jouets, classes repeintes, petits travaux effectués dans la mini-ferme pédagogique.

- Dans les logements : cession de locaux en faveur du C.P.A.S dont l'Administration communale est propriétaire pour poursuivre les activités en matière de personnes porteuses de handicap (C@rrefour Citoyen, rue Colleau) et de logement (le logement d'urgence de Longueville).

- Du côté des bâtiments : les tontes et l'entretien des espaces verts des bâtiments appartenant au C.P.A.S par les services techniques communaux: les logements, les crèches, le bâtiment du C.P.A.S...

- L'accueil de l'école des devoirs, des bureaux et du service A.T.L « Accueil temps libre » continuera à se réaliser en 2017 dans des locaux dépendants du C.P.A.S.

Pour l'Ecole des devoirs, le CPAS accueille les enfants trois fois par semaine en mettant diverses salles à disposition des enfants et des volontaires qui les accompagnent.

- Aide du Service technique communal pour les matières sociales :

L'aide au déménagement de personnes aidées par le C.P.A.S, sur base d'un rapport social afin d'éviter une aide financière à payer par le Centre.

- Cession de locaux en faveur du C.P.A.S dont l'Administration communale est propriétaire pour poursuivre les activités en matière d'accueil de l'enfance.

Parmi les nouveaux services créés :

Outre l'Haribus et le nouveau souffle de l'EPN, le rapport d'activités établi pour l'année fait également apparaître, parmi les nouveaux services qui ont vus le jour au C.P.A.S :

- L'inauguration de « Bouton d'Or », la 3e MCAE
- L'ILA pour jeunes MENA.

Ces services sont présentés en détails et alimentés par des photos projetées durant l'exposé.

Mme Verstraeten enchaîne avec les objectifs de 2017, à savoir le maintien des services existants, le projet d'asseoir les services nouvellement créés et celui de poursuivre le travail pour en développer de nouveaux répondant aux besoins de la population :

- L'extension du bâtiment du CPAS abritant des bureaux mais également des services et associations ;
- Le lancement de repas chauds à domicile (trouver un fabricant de repas à prix modérés et un transporteur n'est pas aisé) ;
- Le développement de tables d'hôtes spécial aînés ;
- Le développement de logements supervisés pour personnes intellectuellement déficientes ;
- Appel à la population pour créer une maison pouvant accueillir plusieurs jeunes mamans ;
- Mise en route du bébébus, milieu d'accueil d'un jour.

Mme Verstraeten revient ensuite sur le cœur de l'action du CPAS, l'aide sociale individuelle. « En 2016, le service social a reçu des demandes d'aide venant de 767 personnes. Parmi celles-ci : 451 Femmes et 316 Hommes. Parmi ces 767 dossiers toujours : 309 personnes isolées, 216 couples, 63 familles et 179 familles monoparentales. 25 % des dossiers traités concernent donc des familles monoparentales : femme dans 90 %, homme dans 10 % seul(e) avec 1 ou plusieurs enfants. Ces chiffres rejoignent ceux de la Région wallonne. Devenir parents, c'est toujours une aventure extraordinaire, à la fois merveilleuse de bonheur et terrible de responsabilités. Mais que dire quand c'est seule (j'utiliserai le féminin vu la forte représentation de ce genre) qu'il faut faire face aux questions, aux difficultés, aux limites à poser, ... Les difficultés rencontrées par ces familles sont donc loin de n'être que financières, même si l'aspect financier est bien sûr bien présent à commencer par les frais liés au loyer et à l'énergie (pour rappel RI chef de ménage pour celles qui y émargent = 1156 euros). Les soins de santé et pharmaceutiques grèvent aussi fortement le budget. Il est utile de rappeler que le CPAS peut apporter son aide pour ces dépenses même si la personne est propriétaire de son logement et/ou qu'elle travaille. Chaque situation est unique et mérite d'être examinée. On notera que (statistiques RW) que pour celles qui travaillent, près de la moitié de ces femmes n'ont pas accès à un emploi à temps plein. Le CPAS est particulièrement attentif à la situation des enfants dans ces familles et vous aurez noté dans le Rapport d'activités 2016 (1.11.2015 => 31.10.2016) que de nombreuses aides ont été consenties via le fonds culturel (ou non) pour permettre l'accès aux enfants à de la logopédie, un sport, des repas chauds, des activités parascolaires, des stages de vacances, ...

La politique d'ouverture de notre CPAS à tous est bien utile et pertinente pour que cette aide arrive à tous les enfants qui en ont besoin.

Je voudrais encore attirer votre attention sur d'autres difficultés moins apparentes mais tout aussi lourdes, d'ordre social ou relationnel :

- La question du temps, ce sont des familles (attention cette présentation est rapide et donc caricaturale) où la maman court sans cesse après le temps et ne prend pas le temps de se poser un peu, ne prend jamais de temps pour elle (de plus, souvent, la moindre activité coûte cher). Elle ne sort plus, elle n'ose même pas répondre à une invitation car il faudrait pouvoir inviter ensuite à son tour.
- La question de l'image de soi et du couple souvent abimée par une séparation, parfois par des violences conjugales, avec un travail de réparation nécessaire.
- La question de la place de l'enfant qui, souvent, joue le rôle de partenaire, avec le risque d'être parentifié, de ne plus être à sa place d'enfant, avec la difficulté de faire respecter les limites, ...

Vous sentez que l'accompagnement de ces familles demande un soin et une attention tout particuliers. Même si, d'une manière générale, nos valeurs : la bienveillance, le respect, le non-jugement restent de mise dans l'accompagnement de ces familles qui « rament » souvent beaucoup et qui ont aussi besoin d'être écoutées.

Un mot enfin sur les enjeux en matière d'accueil de l'enfance dans les familles monoparentales. L'enjeu est évidemment crucial que ce soit en termes de développement et de socialisation de l'enfant (pour qu'il sorte du cocon familial), pour permettre à la mère ou au père de travailler et aussi en termes de soutien à la parentalité pour permettre au parent de souffler un peu. L'accessibilité financière, vous l'aurez compris, est essentielle : d'où l'importance de créer des milieux d'accueil subventionnés par l'ONE qui appliquent des barèmes qui soient fonction du revenu du parent. L'accessibilité horaire aussi puisqu'il s'agit de pouvoir venir amener l'enfant le matin et le rechercher le soir durant les heures d'ouverture de l'accueil 0-3 ou 3-12 ans. Un accueil de qualité est indispensable tout en veillant à éviter les journées trop longues pour l'enfant. La halte-accueil, le bébébus, l'école des devoirs sont autant d'initiatives particulièrement pertinentes pour ces familles. Outre tous les lieux de rencontre formels ou informels, la consultation ONE avec ses ateliers massage et contes, les ateliers culinaires, ... tout ce qui permet de créer un réseau et du lien social...

Je vous remercie pour votre attention et nous sommes disponibles pour répondre à vos questions. »

M. Barras demande si au niveau du MENA, ce sont les huit mêmes jeunes qui y résident ou s'il y a un roulement. Mme Verstraeten répond que les jeunes restent jusqu'à leurs 18 ans (trois jeunes sont ainsi arrivés puis partis).

M. Barras demande où en est le recours du CPAS au niveau du projet d'extension. Mme Verstraeten indique qu'il y a eu audition, plaidoiries et que l'on est en attente de la décision du ministre.

Mme Escoyez demande si chaque jeune du MENA dispose d'un tuteur. Mme Verstraeten répond par l'affirmative et indique que le tuteur n'habite pas forcément tout près.

Mme Sansdrap demande combien y a-t-il de bénévoles. Mme Verstraeten répond qu'il y a beaucoup d'activités et que les bénévoles sont au nombre d'entre 30 et 40. Elle souligne de nombreux échanges avec les jeunes du quartier.

« Avant de clôturer ce conseil commun, je voudrais revenir sur une expression que j'avais déjà entendue et que j'ai maintenant lue : « l'impasse du CPAS ». Cette expression me choque car, d'une part, elle est incorrecte et, d'autre part, elle est contre-productive par rapport à la politique sociale menée à Chaumont-Gistoux et reconnue en Région wallonne. Incorrecte car le CPAS n'est pas localisé dans une impasse mais bien au n°9 de la rue Zaine, une rue certes à sens unique mais qui monte et qui emmène chacun vers le haut.

Contre-productive car l'image d'une impasse est négative, il s'agit d'une voie sans issue. C'est loin de l'image que nous travaillons depuis 10 ans à donner à la population et qui porte ses fruits : de plus en plus de personnes poussent en effet la porte du CPAS de manière préventive pour y poser une question et cela quel que soit leur statut. J'ai eu l'occasion de rencontrer Christine Mahy la coordinatrice du Rassemblement wallon contre la pauvreté il y a quelques mois. Quand je lui ai parlé du CPAS de Chaumont-Gistoux, non seulement elle connaissait notre manière de travailler, mais elle mettait en évidence son intérêt pour lutter contre la pauvreté et la précarité, en particulier notre cellule d'aide aux indépendants. Bref, cette expression ne me semble heureuse ni pour les citoyens qui fréquentent le CPAS ni pour l'équipe qui y travaille. J'invite les personnes qui estiment que le CPAS ressemble à une impasse à s'y rendre plus souvent et à participer aux nombreuses activités qui y sont organisées par le CPAS ou par ses différents partenaires ... Merci pour votre attention ! »

La séance est levée à 20h10.

La Directrice générale du CPAS,

A. BAUWENS

Le Directeur général,

B. ANDRE

La Présidente du CPAS,

N. VERSTRAETEN

Le Bourgmestre,

L. DECORTE